

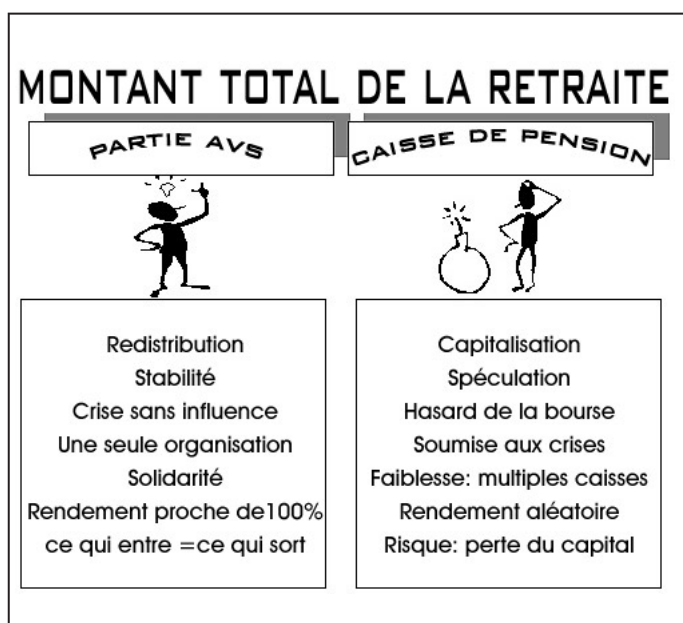


CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DU DROIT À LA RETRAITE POUR UNE VRAIE RETRAITE POPULAIRE !



RETRAITES: RÉPARTITION OU CAPITALISATION?

Aujourd'hui, environ 87% de la population active est salariée contre environ la moitié au début du siècle. Le travail salarié occupe donc une place centrale et déterminante dans les relations sociales. Quant à la retraite, elle fait partie intégrante de votre salaire. On peut décomposer le salaire en trois parties selon le tableau ci-contre:



Tous les systèmes de retraite des pays occidentaux industrialisés fonctionnent sur ces principes. Les différences proviennent de la part entre la répartition et la capitalisation.

Cette dernière est faible, voire inexistante en France, en Italie ou en Allemagne, et, à l'inverse, forte aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et bien sûr en Suisse! En principe, les enjeux sont donc les mêmes pour les salariées et les salariés du monde entier.

Actuellement en Suisse, ce sont l'AVS et les caisses de pensions qui font l'objet des attaques libérales ou néoconservatrices. En plus de l'augmentation de l'âge de la retraite, l'objectif des libéraux est de limiter la proportion de l'AVS au profit des caisses de pensions. En effet, l'AVS n'est pas intéressante pour les banquiers et les spéculateurs puisque tout ce qui entre doit être redistribué, ce qui n'est pas le cas des

caisses de pensions qui fonctionnent par capitalisation.

Dans le cas de la capitalisation, la part versée aux salariées et salariés ne provient que d'une partie seulement de l'intérêt produit par le capital placé en actions ou en obligations. Le pire est que les retraites par capitalisation sont jouées en bourse: une partie du capital, transformé en actions et en obligations, peut être perdue et les intérêts revus à la baisse!

C'est ce que propose Monsieur Couchepin en voulant faire passer le taux d'intérêt minimum de 4 à 2%! Votre rente du 11ème pilier risque de baisser de 30 à 40% et cela sans la certitude de toucher votre 11ème pilier! Cette situation est impossible avec le modèle AVS.

Le cas de l'AVS, par répartition, ne permet pas de spéculation puisque toutes les cotisations reçues durant l'année sont redistribuées aux retraitées et retraités. C'est

1. Le salaire direct:

La somme versée sur votre compte en banque.

2. Le salaire indirect

C'est une part des déductions sur la fiche de paie. Il est indirect parce que différé dans le temps. Ce salaire indirect total correspond à deux déductions de votre fiche de paie: l'AVS et votre caisse de pension (en plus de l'assurance chômage, accident, AI...). A l'âge de la retraite, vous recevrez la somme de l'un et de l'autre. Ces deux parties fonctionnent de la manière suivante:

Première partie, l'AVS: toutes les cotisations qui entrent dans la caisse sur une année sont redistribuées quasi intégralement sous forme de retraites pour les retraités de la même année, c'est ce qui s'appelle la répartition. Il y a une exception, le fonds de compensation (réserve) qui représente une année de rente environ et dont une partie des capitaux est placée en actions et en obligations. L'AVS a ainsi perdu 1,016 milliard en 2002 (rapport 2002).

Deuxième partie, les caisses de pension: ce que vous recevrez est déterminé par la spéculation des capitaux provenant de vos retenues sur vos salaires durant toute votre vie de travail! Cela s'appelle la capitalisation. Cette somme doit être indiquée sur votre fiche de salaire sous la mention LPP.

L'AVS forme le 1er pilier et les caisses de pension le 11ème pilier.

3. Le salaire social:

On le touche en nature via les impôts: écoles, routes, eau, santé publique...

le seul modèle qui permet la continuité, la stabilité et la solidarité envers les anciens salariées et salariés.

De plus, le système de l'AVS permet un contrôle démocratique (référendum, vote, contrôle parlementaire, etc...) contrairement au système par capitalisation qui lui, est géré par le privé, avec des frais de gestion très élevés: plus de 30 à 40 fois plus que les frais de gestion de l'AVS (0,3% seulement).

LA DITE CRISE DES SYSTÈMES DE RETRAITES EST L'EXPRESSION DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ELLE-MÊME, DU CHÔMAGE, DE L'AUSTÉRITÉ SALARIALE, DES CADEAUX FISCAUX COMME LA BAISSÉ DES IMPÔTS!

LA " RÉFORME " DES CAISSES: UNE CRISE ET SES PRÉTEXTES

L'origine de la crise n'est pas celle des caisses de pension, mais celle du capitalisme et de son économie de marché: licenciements, fermetures d'entreprises, fusions et spéculations, salaires en baisse, travail à temps partiel et précaire (Les chômeurs ne cotisent à aucune caisse de pension!) ... Voilà l'origine de la crise des caisses de pension par capitalisation.

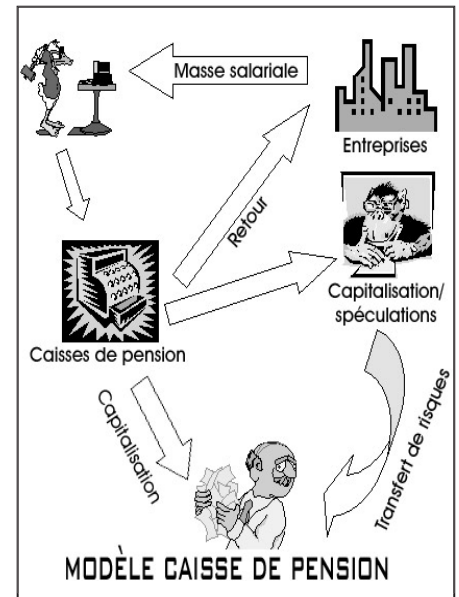
En période de crise, ce sont les salaires qui sont visés et les prestations sociales, de manière à maintenir les profits. La preuve: les salaires ont augmenté moins vite que la productivité du travail. Selon l'OFS (Office Fédéral de la Statistique) durant la période 1991 - 2000 les salaires n'ont augmenté en termes réels que de 0,72% alors que la productivité du travail s'est accrue de 11% sur la même période. Il s'agit donc bien d'une baisse de la masse salariale dans l'ensemble des nouvelles richesses produites annuellement (le PIB).

Les caisses de pension jouent un double rôle: faire baisser les salaires et contribuer à une spéculation effrénée qui à son tour induit une déstabilisation encore plus grande des marchés. Examinons le graphique ci-dessous. Les salariés et les salariées " versent " leurs cotisations à la caisse de pension. Deux cas de figure se présentent :

1) la caisse réinvestit dans une entreprise et reçoit des actions ou des obligations de cette entreprise. Que l'investissement soit dans l'entreprise affiliée à cette caisse ou dans une autre entreprise, cela revient à une diminution de la masse salariale (Masse salariale - Retour). Ce placement est aussi spéculatif, puisque on anticipe une entrée de bénéfice de la part de l'entreprise. En cas de faillite, une grande partie de l'argent investi disparaît. Ces cas sont nombreux !

2) La caisse place " son " capital en bourse (via le consultant-expert à lunettes ci-dessus, spécialiste du hasard !). Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un investissement mais bien d'un placement spéculatif qui escompte une hausse des cours par exemple. La grande masse du capital des caisses de pension est constituée aujourd'hui de placements spéculatifs. Il est totalement faux de parler d'investissement dans ce cas.

Dans les deux cas, un paradoxe néfaste se produit. Pour que le système de capitalisation fonctionne, il faut que les entreprises augmentent leurs profits: baisse des salaires, pression sur les conditions de travail, licenciements, etc. En d'autres mots, les caisses de pension opposent les salariés en tant que futurs retraités à eux-mêmes en tant que salariés d'aujourd'hui !



une maigre retraite pour autant de risque

QUELS SONT LES PRÉTEXTES ?

Selon les ténors du libéralisme, dont Monsieur Couchepin n'est qu'un des représentants, nous devrions entrer dans une période d'austérité qui exige la baisse générale des prestations sociales et en particulier celles concernant les retraites. C'est ce qui s'appelle entrer dans la " modernité " ! Rappelons encore que ce genre de politique anti-sociale n'est pas propre à la Suisse, mais concerne l'ensemble des pays capitalistes développés. Il n'y a pas de " modèle suisse " , même s'il existe des particularités.

L'argument avancé le plus courant à l'échelle européenne a trait au dit " choc démographique " que tous les soi-disant spécialistes répètent comme des perroquets.

Il n'y a pas de " choc démographique ". La raison en est très simple: on sait depuis longtemps que l'espérance de vie moyenne augmente de 3 mois environ par année. Cependant, cette croissance ne peut être infinie puisqu'elle va se heurter aux limites physiologiques. On peut le comprendre facilement lorsque l'on prend pour exemple les performances sportives même avec tout son dopage coutumier.

Donc, dans une perspective à plus ou moins long terme (c'est comme cela qu'ils calculent et trouvent la date fatidique de 2040 !), cette moyenne devra s'infléchir, donc diminuer. On ne peut pas parler de " choc démographique " , mais au contraire d'entrée dans une période de stabilité sur un long terme.

Examinons ce " choc démographique " en relation étroite avec la condition de salarié et le taux de chômage imposé. Selon l'OFS, les tranches d'âge des personnes non actives se répartiraient de la manière suivante :

	En 2000	En 2040	Différence
Moins de 15 ans	17,3%	15,1%	- 2,2%
Plus de 64 ans	9,8%	24,2%	+ 9,8%
Personnes non actives:			+ 7,6%

Notons qu'il ne s'agit que d'un scénario, ce n'est donc pas une certitude. La croissance des personnes qui ne font pas partie de la vie active doit être calculée en tenant compte de la décroissance des jeunes, ce qui représente une charge en moins. On aboutit donc à 7,6%. Le calcul ne s'arrête pas ici: il faut tenir compte du chômage de l'ordre de 5 à 6% qui représente une charge sociale double: nécessité des indemnités de chômage et manque à " gagner " en terme de croissance.

En d'autres termes, le " choc démographique " pourrait aisément être resorbé par une politique de plein emploi et donc de réduction du temps de travail! Et cela même si l'on admet une très faible croissance de 1%. En effet, sur 40 ans, une telle croissance produirait une augmentation de 49% des richesses produites. La conclusion est sans appel :

LE " CHOC DÉMOGRAPHIQUE " N'EST QU'UN PRÉTEXTE POUR FAIRE PASSER UNE RÉFORME ANTI-SOCIALE EN FAISANT PEUR AUX SALARIÉES ET SALARIÉS SOUS LE COUVERT DE FAUSSES ÉVIDENCES.

DU POINT DE VUE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE IL N'Y A PAS DE " CHOC DÉMOGRAPHIQUE " ! OFFRIR DES RETRAITES DÉCENTES EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ PARFAITEMENT RÉALISTE!

Enfin, si personne ne parle de crise de l'AVS, c'est que cela marche. En effet, de 1975 à 2002, le nombre de retraités a augmenté de 61% et le rentes AVS ont doublé pour le même taux de cotisation! Et cela fonctionne, du fait du système de répartition qui a permis de faire bénéficier aux retraités des énormes gains de productivité et donc d'une redistribution des richesses sans problème démographique. C'est cette solidarité qui est remise en cause avec le système des caisses de pension par capitalisation.

CAISSES DE PENSION = SPÉCULATION

L'objectif actuel de la politique libérale ou néo-conservatrice est de tout entreprendre pour favoriser les marchés financiers. L'outil essentiel: les caisses de pension par capitalisation. Cette contre-réforme libérale, à laquelle souscrit Monsieur Couchepin en qualité de représentant de ces milieux, s'appuie sur les principes énoncés en 1998 par l'OCDE et comprend les 7 points essentiels suivants tirés des documents de cette organisation:

1. Supprimer les retraites anticipées.
2. Augmenter l'âge de la retraite.
3. Réduire le montant des retraites.
4. Créer des fonds de pensions.
5. Baisser les dépenses de santé et les privatiser.
6. Pillier les pays en voie de développement
(Eux parlent d'investissements!).
7. Organiser la propagande
(Eux disent information!).

Il est nécessaire de comprendre que ces 7 points sont articulés et forment un tout dans lequel les caisses de pension jouent un rôle déterminant. Il est tout de même sidérant, et donc inadmissible, que l'ensemble des organisations politiques dites «socialistes» ferment les yeux sur un tel programme – comme d'ailleurs aussi la plupart des organisations syndicales en Suisse censées défendre les intérêts des salariés.

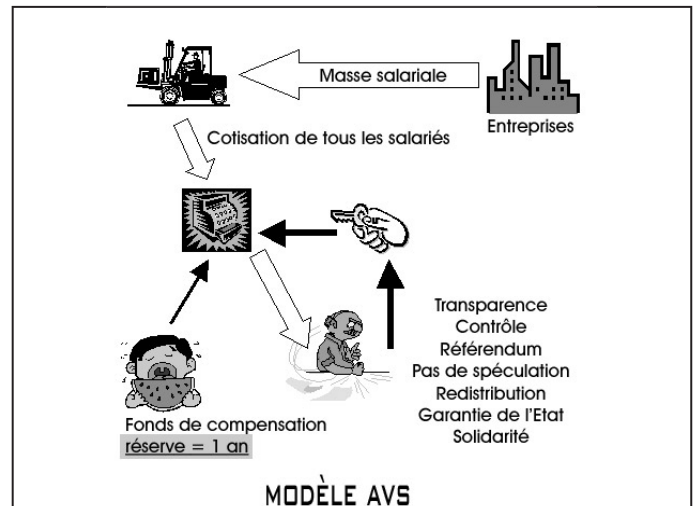
Point 4 : «Créer des fonds de pensions», mais pour quelle raison? Ce même

document de l'OCDE de 1998 est très clair, parce que: «Les retraites par capitalisation devraient aller de pair avec l'amélioration des infrastructures des marchés financiers... Entreprendre des réformes structurelles dans les économies de marché émergentes, afin de diriger judicieusement l'épargne vers les placements les plus productifs».

Mais, «judicieux» pour qui ? En France le député socialiste Jean-Claude Boulard saute sur une si belle occasion: « Dans un pays à démographie vieillissante,

dont la croissance économique ne suffira pas à maintenir les retraites, il n'y a pas d'autre solution que de se tourner vers l'extérieur. Il faut que les fonds de pension aillent profiter de la croissance mondiale là où elle est la plus dynamique. En 2015, ce sont les Chinois qui paieront les retraites des Français (Les Echos 22 octobre 1998).»

Est-ce qu'en Suisse, ce devrait être l'Afrique du Sud, si chère à la finance helvétique, qui devrait assurer les retraités de ce pays?



LES CAISSES DE PENSION PAR CAPITALISATION CONTRIBUENT À LA DÉRÉGULATION DES MARCHÉS EN PROVOQUANT LA BAISSÉ OU LA CHUTE DES COURS!

Or, ces montants en provenance uniquement des pays riches sont astronomiques: 10 000 milliards de dollars ne représentent plus rien pour le commun des mortels.

Ce qu'il faut retenir et mettre en évidence c'est que les caisses de pension, en jonglant avec cette énorme masse de capitaux, doivent constamment acheter et vendre des actions ou des obligations de manière à pouvoir payer les retraites de leurs membres. La durée de vie moyenne de possession d'un titre est de 9 mois

(Jacques Nikonoff, La comédie des fonds de pension).

Résultat: obligées de jongler avec cette masse considérable de capitaux, les caisses de pension par capitalisation contribuent à la dérégulation des marchés. Nombre de caisses ont ainsi vu leurs réserves diminuer, hypothéquant ainsi leurs propres obligations envers leurs cotisants.

Conséquence: baisse des rentes et renflouement demandés à leurs propres cotisants ou même à ceux qui sont déjà retraités.

RÉSULTATS CATASTROPHIQUES ET FUITE EN AVANT !

Non contents des résultats catastrophiques, c'est alors la fuite en avant. Au mois de juin s'est ouvert à Genève le GAIM (Global Alternative Investment Management Forum). Il s'agit de l'un des plus importants salons au monde, selon l'Agefi, dans le domaine de la gestion financière.

Voilà ce que l'on a pu lire dans l'Agefi du 17 juin 2003 : « Le GAIM a permis de faire le point sur les évolutions récentes dans ce domaine avec en particulier des produits moins orientés vers la protection du capital et plus orientés vers la performance absolue grâce à l'utilisation croissante de l'effet de levier. » (nous soulignons). Le fonds de retraite Calpers (USA; 145 milliards de \$) était présent à ce salon et a confirmé l'intérêt que les grandes institutions montrent pour les

hedge funds.

Commentaire sur les hedge funds dans l'Agefi du 29 août 2003: « Les principaux inconvénients communément admis des hedge funds sont les commissions élevées, l'effet de levier important, le manque de transparence... Par ailleurs, certaines stratégies de rendement absolu présentent un profil de rendement faisant d'elles des sortes d'options de vente désastreuses, à savoir qu'elles seraient intéressantes sur un marché normal mais afficheraient de lourdes pertes dans les périodes moroses. » (Nous soulignons)

Autre danger, la multiplicité des caisses de pensions par capitalisation. Cette multiplicité a pour effet d'affaiblir les caisses: les risques financiers que ces dernières

prennent sont partagés par un nombre relativement faible de salariés et la masse des cotisations reçues devient trop faible pour couvrir de tels risques. L'existence même de ces privatisations et des restructurations est là pour le confirmer. Toujours selon l'Agefi du 6 juin 2003: en titre, « La caisse de pensions des CFF demande l'aide de l'État », explication: « Sur un total de 59 000 affiliés, 30 000 touchent une rente. Ce rapport particulièrement défavorable « n'est pas à l'origine du taux de couverture négatif, selon Benedikt Weibel. Ce n'est qu'un obstacle à l'assainissement de la caisse ». La structure s'est rapidement détériorée avec le plan de réduction des effectifs en 1993. Mais il n'est pas spécifique à la Suisse. »

EN CLAIR, LES CAISSES DE PENSIONS PAR CAPITALISATION N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE AUX RETRAITÉS. CE N'EST DONC PAS UN MODÈLE À DÉVELOPPER!

QUELLE ALTERNATIVE?

Les économistes libéraux ont une forte propension à tout compliquer. C'est une tactique paralysante pour les salariées et les salariés. Ainsi, le problème de la soi-disant épargne nécessaire en faveur des caisses de pension par capitalisation qui permettrait d'investir et donc de favoriser une certaine croissance est une fiction et une escroquerie sociale qui se joue sur la corde sensible de l'écureuil raisonnable!

Pour s'en sortir, il faut donc être « déraisonnable » aux yeux du libéralisme. Il s'agit d'un choix politique de société et rien d'autre. Enfin, les demi-mesures ne suffiront pas face à l'ampleur des attaques libérales.

Le vrai problème n'est pas d'entrer en matière sur la baisse des taux de conversion et d'ergoter sur des dixièmes de pour-cent comme le font le Parti Socialiste ou l'Union Syndicale Suisse.

Accepter ce marchandage, c'est déjà une défaite.

LES RETRAITES ÉTANT DÉJÀ INSUFFISANTES, NOTRE RÉPONSE DOIT ÊTRE NON: ON NE TOUCHE À RIEN QUI PUISSE PÉJORER LES RETRAITES. CE SONT LES LIBÉRAUX QUI EN SONT RESPONSABLE. QU'ILS PAIENT !

Il existe une alternative à l'échec des caisses de pensions par capitalisation. Il s'agit du modèle de l'AVS par répartition. Ce modèle est le moins coûteux: 0,3% des montants versés: soit moins de 8,50 frs pour une retraite maximale.

Un autre aspect. L'AVS doit avoir, selon la loi, un fonds de réserve qui doit couvrir une année de prestation (Fonds de compensation sur le graphique d'environ 23 milliards de frs que les libéraux, en pleine période de crise, veulent diminuer! 11ème révision de l'AVS). Or, le montant total du capital des caisses de pension dépasse les

500 milliards de francs pour assurer, le plus souvent, des rentes d'un montant inférieur à ceux de l'AVS. Ce montant de 500 milliards environ, en mains privées, représente près de 18 à 20 fois la réserve de l'AVS.

Pour donner une image, l'ensemble des salariés en Suisse pourraient toucher durant 20 ans un montant équivalent à leur retraite AVS, en plus de celle-ci, sans verser un centime! Cette réserve de capital échappe aux salariés et aux retraités. On comprend aussi l'attachement des libéraux aux caisses de pension par capitalisation. Cet exemple montre l'intérêt qu'ont les

salariés et les retraités à converger en un certain nombre d'années vers un système à un seul pilier comme l'AVS.

Il est possible de sortir du 11ème pilier sans que les droits acquis par les salariés ne soient perdus en se servant de cette masse énorme de capitaux sous contrôle privé en respectant ainsi la constitution fédérale.

Compte tenu du fait que ces attaques libérales sont identiques sur le fond dans tous les pays, et face à l'internationalisation du capital, il devient urgent d'activer les réseaux de luttes internationaux de manière organique.



COMPTE TENU DU FAIT QUE CES ATTAQUES LIBÉRALES SONT IDENTIQUES SUR LE FOND DANS TOUS LES PAYS, ET FACE À L'INTERNATIONALISATION DU CAPITAL, IL DEVIENT URGENT D'ACTIVER LES RÉSEAUX DE LUTTES INTERNATIONAUX DE MANIÈRE ORGANIQUE.



APRÈS LA MANIFESTATION, LE DÉBAT AU FORUM SOCIAL SUISSE:

Samedi, 20 septembre, 18h00, université Miséricorde, Fribourg

Face à l'offensive, une riposte internationale:

- Témoignages des luttes sur les retraites en Europe
- Quelles perspectives face aux attaques contre le droit à la retraite en Suisse?

Avec :

Jean-Michel Nathanson du syndicat G10-Solidaires, France ;
Christian Tirefort (Comédia) ;
Therese Wüthrich (Appel "Femmes en colère") ;
Jean-François Marquis (MPS, Appel "Ne pas battre en retraite!") ;
Stella Jegher, FemCo, Groupe de travail AVS - Assurances sociales

CONTACTEZ ATTAC

attac suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève
suisse@attac.org; www.suisse.attac.org
022 800 10 40
CCP 17-762066-4